



## Procès-verbal de l'assemblée générale de la Ligue d'AéroModélisme Auvergne Rhône Alpes (LAM AURA)

L'an Deux Mille Vingt et un, le 30 janvier à 14 :00, les membres affiliés à la fédération française d'aéromodélisme (FFAM) relevant de la région Auvergne Rhône Alpes se sont réunis en assemblée générale, par visio conférence sur Zoom, sur convocation de Didier CHEVENARD par email datée du 3 janvier 2021.

Cette convocation explicitait les modalités de vote pour cette AG ordinaire, à savoir en différé, avec le logiciel Balotilo, en application de l'ordonnance du 25 mars 2020 prorogée (relative à la période d'urgence sanitaire).

La présentation effectuée en visio conférence a été diffusée à l'issue de l'assemblée par messagerie aux présidents des clubs, et mise à disposition sur le site internet de la LAM AURA, afin que les présidents de club qui n'ont pu assister à la visio conférence disposent des éléments nécessaires au vote des résolutions.

Monsieur Didier CHEVENARD a présidé la séance en sa qualité de président de la LAM AURA.

A titre informatif, un relevé des participants à la visio conférence a été effectué : 39 associations affiliées ont participé.

Le président de séance a rappelé l'ordre du jour :

- Rapport Moral, Point sur la saison écoulée
- Bilan 2020 des formations
- Rapport Financier et commentaires des vérificateurs
- Plan d'actions 2021
- Point sur les espaces aériens
- Budget prévisionnel 2021
- Réponses aux questions des clubs
- Date et lieu de la prochaine AG

Les débats ont été ouverts à chaque fois que nécessaire sur chaque thème porté à l'ordre du jour. Il a été donné réponse en séance à l'ensemble des questions écrites transmises à la LAM préalablement à l'assemblée générale, ainsi qu'aux questions posées en direct et relevant des thèmes abordés lors des débats.

Les objectifs de la FFAM, ainsi que le projet associatif de la LAM AURA, qui conditionne l'obtention des subventions par la Région Auvergne Rhône Alpes, ont été rappelés.

Un plan d'actions dans la continuité du mandat actuel du comité directeur a été présenté, les formations sécurité et techniques n'ayant pu être réalisées en 2020 seront mises en place dès que possibles.

Le représentant CRAGGALS a rappelé la réglementation aérienne et a explicité les modalités du dispositif de signalement.

Il a été rappelé que l'assemblée générale électorale pour le renouvellement du comité directeur aurait lieu soit en salle soit en plein air dès que les conditions le permettront.

**103** clubs étaient appelés à voter, représentant 172 voix. 4 clubs, représentant 4 voix, n'ont pas renouvelé leur cotisation, donc les licences des présidents sont expirées, ces derniers ne peuvent pas participer au vote selon le titre 2 paragraphe 7.2 des statuts.

Il reste donc **168 voix possibles**.

Le vote devait être clôturé le 1<sup>er</sup> février 2021 à minuit. Un dysfonctionnement l'a clôturé à 00 :00 le 1<sup>er</sup> février. Les présidents des clubs qui n'avaient pas voté ont été relancés via un nouveau lien, et le délai décalé au 2 février 18 :00.

Après retraitement des données (un club peut avoir plusieurs voix proportionnellement à son effectif) :

- les votes de 5 clubs ont été comptés comme nuls,
- **95** voix ont été valablement exprimées.

<p><b>Première résolution</b></p> <p>L'assemblée générale, après avoir entendu le président pour le rapport moral de l'année 2020 approuve ce rapport.</p>	<p>Pour = 91 voix soit 95,79%</p> <p>abstention = 4 voix, soit 4,21%</p> <p>contre = 0</p> <p>Résolution adoptée à la majorité</p>
<p><b>Deuxième résolution</b></p> <p>En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir examiné le rapport sur la gestion et sur la situation financière ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2020.</p> <p>L'assemblée générale donne quitus au bureau directeur et au comité directeur pour sa gestion de l'année 2020.</p>	<p>Pour = 88 voix soit 92,63 %</p> <p>abstention = 7 voix, soit 7,37%</p> <p>contre = 0</p> <p>Résolution adoptée à la majorité</p>
<p><b>Troisième résolution</b></p> <p>En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget 2021 approuve le dit budget</p>	<p>Pour = 78 voix soit 82,11%</p> <p>abstention = 11 voix, soit 11,58%</p> <p>contre = 6 voix, soit 6,32 %</p> <p>Résolution adoptée à la majorité</p>
<p><b>Quatrième résolution</b></p> <p>En application de l'article 5 des statuts, l'assemblée générale fixe pour 2022 le montant de la cotisation des clubs à la LAM à : 25 € (10 € la première année)</p>	<p>Pour = 88 voix soit 92,63%</p> <p>abstention = 3 voix, soit 3,16%</p> <p>contre = 4 voix, soit 4,21 %</p> <p>Résolution adoptée à la majorité</p>
<p><b>Cinquième résolution</b></p> <p>En application de l'article 5 des statuts, l'assemblée générale fixe pour 2022 le montant de la cotisation des organismes agréés à la LAM à : 100 €</p>	<p>Pour = 78 voix soit 82,11%</p> <p>abstention = 13 voix, soit 13,68 %</p> <p>contre = 4 voix, soit 4,21 %</p> <p>Résolution adoptée à la majorité</p>
<p><b>Sixième résolution</b></p> <p>Approbation par l'assemblée générale des barèmes suivants :</p> <p>Barèmes 2021 des aides allouées par la ligue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux compétiteurs cadets / juniors au titre de leurs résultats sportifs,</li> <li>-aux clubs pour l'organisation de compétitions nationales et manifestations d'envergure</li> </ul> <p>Barèmes 2021 des montants pour les déplacements en mission pour la LAM AURA et pour les stagiaires des formations LAM AURA</p>	<p>Pour = 80 voix soit 84,21 %</p> <p>abstention = 10 voix soit 10,53 %</p> <p>contre = 5 voix, soit 5,26%</p> <p>Résolution adoptée à la majorité</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17 :00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance.

Fait à Bernin, le 5 Février 2021.

M<sup>me</sup> Marianne EYMAR  
Secrétaire de séance



M. Didier CHEVENARD  
Président de séance

